

**Sans l'intervention extrêmement musclée du CQFF, l'Agence du revenu du Canada était en train de soutirer illégalement des dizaines de millions de \$ à plus de 25 000 anciens chefs de famille monoparentale s'étant faits un nouveau conjoint fiscal entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 30 juin 2011...**

**Au menu : incompétence grave à grande échelle, médiocrité enracinée et surtout, profond mépris envers les contribuables...**

Un titre prétentieux et revanchard, vous croyez? Eh bien! Lisez la suite pour une histoire d'horreur où la petite, mais redoutable machine du CQFF a dû faire intervenir le cabinet de la ministre du Revenu national, l'ombudsman des contribuables en plus de démontrer une ténacité à toute épreuve face à de nombreux fonctionnaires pas du tout intéressés (hormis deux petites exceptions) à savoir si ce qu'ils faisaient était correct ou non face à la législation fiscale existante... Trois mois d'efforts du CQFF qui aboutiront finalement à une conclusion favorable pour les personnes que l'ARC était en train de détrousser en toute impunité... mais vous aurez peut-être à avertir vos clients visés!

Dans le présent communiqué, vous apprendrez :

- i) qui l'Agence du revenu du Canada (l'ARC) était en train d'arnaquer dans cette véritable orgie d'incompétences;
- ii) pourquoi l'ARC est totalement incapable d'identifier avec précision à l'aide de son système informatique actuel qui sont les contribuables visés parmi ceux qui se sont faits un nouveau conjoint fiscal en 2011;
- iii) ce que vous pouvez faire pour tenter d'identifier vos clients visés par cette épouvantable erreur de l'ARC;
- iv) comment l'ARC a totalement raté son coup dans ce dossier, qui n'était pourtant que de la « maternelle fiscale » et non pas un dossier comportant une difficulté d'interprétation de la législation fiscale (comme l'ARC tentera sûrement de le faire croire; ce qui est totalement faux).

En plus de 30 ans en fiscalité, l'auteur de ces lignes a vu d'innombrables cas d'incompétence au niveau de l'ARC (... et de Revenu Québec, bien sûr). Des réponses totalement erronées, des comportements inacceptables de fonctionnaires véreux et du « je-m'en-foutisme » des contribuables, nous pensions avoir tout vu... Eh bien... non! Ils ont encore réussi à nous surprendre, et ce coup-ci on ne parle pas d'un ou de deux fonctionnaires dans une saga en particulier, mais de plusieurs fonctionnaires, de leurs supérieurs immédiats et de gestionnaires tous plus mélangés les uns que les autres et croyant détenir la vérité... Fin de l'« omerta fiscale » dans ce dossier d'une grande puanteur où nous avons dû hausser le ton à plusieurs reprises. Désolé pour les gens compétents dans ce dossier spécifique qui se feront écorcher par la bande (Monsieur Louis Garneau et Madame Sylvie Giguère pour ne pas... les nommer!!), mais nous n'avons pas d'autres choix... Alors, allons-y...!

Veillez imprimer cette page, percer 3 trous et l'insérer par-dessus la page F-1 de votre cartable du cours Mise à jour en fiscalité-2011.